

Les injonctions dans les institutions culturelles

Présentation du supplément par les collaborateurs

Article inédit, mis en ligne le 20 Déc, 2019

Lucie Alexis

Lucie Alexis est maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Institut Français de Presse de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, au laboratoire CARISM. Ses recherches portent sur la médiatisation de la culture, la transformation des formes audiovisuelles et la reconfiguration de l'audiovisuel public.

Sébastien Appiotti

Sébastien Appiotti est ATER à l'IUT de Paris et doctorant en sciences de l'information et de la communication au CEMTI (Université Paris 8). Ses recherches sont à la croisée de l'anthropologie de la communication, de l'économie politique de la communication, de la muséologie et de la socio-sémiotique, et portent notamment sur les pratiques photographiques des publics d'institutions culturelles.

Éva Sandri

Éva Sandri est maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Inalco (équipe d'accueil PLIDAM et chercheuse associée au GRIPIC). Ses recherches en muséologie portent sur les enjeux actuels de la médiation culturelle et l'imaginaire des dispositifs numériques au musée.

Plan de l'article

Introduction

Circonscrire la notion d'injonction

État des lieux des injonctions actuelles

Observer les injonctions dans le domaine patrimonial

Ajustements et réceptions des professionnel.le.s face aux injonctions

Injonctions au numérique : objets culturels en circulation sur les plateformes

Conclusion

Références bibliographiques

TITLE

Injunctions in cultural institutions

TÍTULO

Juicios en instituciones culturales

INTRODUCTION

Alors que le domaine culturel est marqué par de nombreuses injonctions, ce Supplément propose d'interroger la nature et les modes d'existence de celles adressées aux institutions, aux professionnel·le·s et aux publics. Qu'il s'agisse de « dispositifs de médiation numérique » dans les musées, de théâtres tenus de favoriser une « expérience participative » pour ses publics, de discours journalistiques prévalant la « ludification » au sein d'équipements en bibliothèque ou dans les archives, nous observons des logiques allant de l'accompagnement à la prescription. Ce supplément réunit des recherches concernant les imaginaires liés aux injonctions, la mutation des identités professionnelles qui en résultent, la circulation des discours injonctifs dans les arènes médiatiques et la place des publics face à ceux-ci. Il rassemble les articles issus du colloque *Les injonctions dans les institutions culturelles : ajustements et prescriptions* qui s'est tenu à la MSH Paris Nord les 16 et 17 mai 2019.

CIRCONSCRIRE LA NOTION D'INJONCTION

Dans les années 1990, les institutions culturelles françaises connaissent un tournant communicationnel qui les amène à adopter un mode de fonctionnement gestionnaire. Dans le domaine muséal par exemple, Jean Davallon fait état des politiques culturelles qui prescrivent une évolution de leur fonctionnement en décrivant la focalisation de l'institution sur l'activité de présentation et de communication (Davallon, 1992 ; Le Marec, 2007). Il constate l'entrée du musée dans des logiques économiques à travers deux tendances : d'une part, le développement de la « fonction de communication » au détriment de la conservation et de la recherche, et d'autre part, l'accroissement « du modèle gestionnaire » (Davallon, 1992, p. 14). Cet intérêt grandissant pour la communication dépasse largement le seul cadre des musées et va de pair avec l'adoption de logiques communicationnelles et de marché orientant certaines institutions culturelles vers le fonctionnement des industries culturelles, voire des structures économiques (Le Marec, 2007 ; Welger-Barboza, 2001).

Dans ce contexte gestionnaire, de nombreuses injonctions voient le jour, circulent et se transforment (Labelle, 2007). Aux institutions culturelles, il est par exemple demandé de proposer des dispositifs numériques dits « novateurs » (tables tactiles, applications mobiles, dispositifs en réalité virtuelle ou augmentée, prescription de technologies au sein des appels d'offre, nouvelles écritures audiovisuelles, etc.), et au public il est demandé d'être dans une posture de participation créative, notamment *via* les réseaux socio-numériques, face à ces « innovations ». Se dessinent alors les figures d'un « visiteur-modèle » (Davallon, 2000), ou plus largement ce que l'on pourrait nommer les figures d'un « public-modèle » autant que celles d'un « professionnel-modèle » qui se doivent de répondre positivement à ces injonctions.

En dépassant la définition première de l'injonction, définie par le CNRTL comme « un ordre, commandement précis, non discutable, qui doit être obligatoirement exécuté et qui est souvent accompagné de menaces de sanctions¹ », ce Supplément met au cœur de la discussion cette notion, en envisageant les divers degrés d'incitation auxquels sont confrontées les institutions culturelles.

.....

1. Dictionnaire du CNRTL, [en ligne], consulté le 20 septembre 2018, <http://www.cnrtl.fr/definition/injonction>

Le degré le plus haut de l'injonction peut se définir comme une prescription sociale qui « place toute la société dans l'obligation, d'une part de reconnaître absolument que le neuf est du nouveau, d'autre part de se mettre résolument en position d'apprentissage permanent, enfin de ressentir sans cesse la culpabilité d'avoir du retard » (Jeanneret, 2011, p. 83). Cette notion d'injonction est également à mettre en lien avec celle de « réquisition » développée par Sarah Labelle (2007). Ce dernier décrit un phénomène de prescription qui encourage fortement certains usages tout en opérant une partition sociale liée au respect ou non de ces pratiques. Il s'agit d'un appel à l'activité dans un cadre normatif, donnant à voir de « bonnes pratiques » peu négociables. On observe fréquemment dans les lieux culturels ces logiques d'incitation dont les sanctions sont symboliques et sociales. Les institutions ne s'y pliant pas peuvent alors être taxées de « poussiéreuses », « réactionnaires » ou « démodées » (Sandri, 2016).

Ces impératifs se déclinent selon des formes d'injonctions plurielles. Il ne s'agit pas tant de phénomènes de coercition que d'accompagnements aux degrés variés – du plus léger au plus impératif – et de propositions visant à stimuler et à susciter des pratiques, pouvant alors prendre des formes diverses. Ces niveaux d'accompagnement sont tout autant visibles dans les discours d'escorte (Jeanneret, 2001 ; Jeanneret, Souchier, 2002) – journalistiques et politiques – que dans les discours des professionnel·le·s.

Les auteur·trice·s mobilisé·e·s dans ce Supplément ont permis à leur tour de poursuivre la réflexion autour de la notion d'injonction et d'en actualiser sa définition à l'aide d'appuis théoriques. Par exemple, l'article de Nolwenn Pianezza, Nicolas Navarro et Lise Renaud propose d'analyser la gradation des discours injonctifs qui encouragent le déploiement des dispositifs numériques dans le champ patrimonial, à travers un modèle ternaire. Un premier niveau va de l'incitation à l'injonction par l'entremise du discours médiatique. Un deuxième niveau va de la prescription à l'implication à travers les instances qui font autorité (politiques culturelles, ministère). Un troisième niveau va de l'imposition à l'obligation *via* les actions des collectivités territoriales et des acteurs politiques sur le plan local. Cette gradation permet de qualifier plus finement les logiques injonctives en les situant dans différents contextes (politique, médiatique, local, ministériel, etc.). Dans son article, Nolwenn Tréhondart s'appuie notamment sur les travaux de John Austin sur la performativité et de Virginie Bréüs en soulignant que l'injonction est un acte requérant chez le destinataire un certain type de comportement, afin qu'il exécute *in fine* le « contenu propositionnel de [l']énoncé [du locuteur] » (Bréüs, 2002, p. 51). Ce cadre général, s'il introduit une idée forte de contrainte, est nuancé dans un second temps par l'autrice qui propose une définition élargie de l'injonction, comme modalités plurielles de suggestion, d'incitation et d'encouragement à certains usages plutôt qu'à d'autres. En somme, la formulation de l'injonction, si elle repose systématiquement sur des rapports de force comme de pouvoir le plus souvent sous-jacents et néanmoins clairement définis, ne serait pas forcément frontale. Cela explique pour quelles raisons certaines de ces formulations prendraient des atours séduisants de prime abord, comme par exemple l'injonction à l'équipement numérique ou à la participation. Dans leur article, Manuelle Aquilina, Claire Mahéo et Julie Pasquer-Jeanne insistent sur le fait que l'injonction constitue une circulation dynamique de prescriptions institutionnelles, médiatiques et industrielles contribuant à modeler des figures de publics comme des dispositifs culturels et patrimoniaux de médiation.

Ainsi, ce cheminement théorique montre que, même s'il existe des discours injonctifs, il s'agit rarement d'obligations fermes, mais plutôt de logiques de suggestions implicites conduisant à une coercition qui invisibilisent les comportements alternatifs et homogénéiseraient à terme les pratiques des publics comme celles des professionnel·le·s. Ces incitations banales et quotidiennes peuvent être observées comme des phénomènes infraordinaires (Perec, 1989 ; Souchier, 2012) qui se déploient dans des comportements

discrets (autocensure ou choix des discours d'escorte dominants de la part des professionnel·le·s). Or, même si certains professionnel·le·s et publics mêlent logiques de résistance et formes de créativité (Andonova *et al.*, 2014 ; Andonova, Kogan, 2015) vis-à-vis de ces injonctions *via* des logiques d'ajustement (Jutant, 2011), on remarque qu'elles restent prégnantes et performatives dans le domaine culturel, notamment car elles sont soutenues par des discours qui investissent l'espace public (journalistiques, économiques, institutionnels, politiques).

ÉTAT DES LIEUX DES INJONCTIONS ACTUELLES

Ce projet éditorial permet de réfléchir aux formes plurielles d'encouragement injonctif perceptibles dans les discours actuels circulant dans les sphères politiques, institutionnelles, journalistiques, etc. et adressées aux professionnel·le·s, aux artistes et aux publics, au sujet de dispositifs (qu'ils soient numériques, participatifs, immersifs ou encore ludiques), d'actions, voire de politiques à mener.

Dans le cadre de ce Supplément, nous souhaitons décrire ces injonctions, leur mode d'existence et leur circulation, tout en prenant une distance réflexive. Cette tension, entre mise au jour et réflexivité, s'inscrit dans une démarche de recherche collective qui vise non pas à écarter d'emblée ces injonctions, mais plutôt à créer des espaces de discussion et de recherche pour s'autoriser à les discuter autrement qu'à travers un biais manichéen de type euphorie/crainte ou -philie/-phobie (par exemple, technophilie/technophobie).

Nous avons souhaité en ce sens dresser le panorama de ces discours injonctifs et des idéologies qui les sous-tendent afin de mieux les comprendre. Ce numéro donne également l'occasion de réfléchir aux logiques d'ajustements et de prescription des différents acteurs du milieu culturel (fonctionnaires, entreprises prestataires, publics, etc.) face à ces dernières.

Après avoir réalisé un état de l'art en s'appuyant sur les travaux de plusieurs chercheur·se·s en sciences de l'information et de la communication (Le Marec, 2007 ; Jeanneret, 2001, 2008, 2011 ; Labelle, 2007 ; Bouquillion, 2013), ainsi que sur nos propres travaux de recherche (Alexis, 2017 ; Sandri, 2016 ; Appiotti, 2019), nous proposons un état des lieux des injonctions actuelles les plus prégnantes. Si certaines d'entre elles peuvent s'appliquer à différents niveaux de fonctionnement ou de production du secteur culturel, telles que les injonctions à l'innovation et à la créativité, d'autres peuvent être classées en fonction de leurs visées. Nous avons identifié des injonctions liées à l'organisation des institutions culturelles comme par exemple les injonctions aux relations publiques prenant le pas sur la médiation, à la co-construction ou à l'esprit collaboratif, au fonctionnement comme une *start up*, à la collecte de données des usagers (*Big Data*). Ont émergé également des injonctions liées aux dispositifs des institutions culturelles tels que les injonctions à l'équipement numérique, à la numérisation, à l'authenticité. Enfin, nous avons relevé des injonctions liées aux publics des institutions culturelles à l'instar des injonctions à la participation des publics, au jeu, à la prise de vue photographique, à l'interactivité, à l'engagement, à l'expérience, à l'émotion, à l'immersion, à l'humour, à la sensorialité, au bien-être, à la déconnexion ou à la décroissance numérique.

Les articles de ce numéro abordent un grand nombre de ces injonctions ainsi que leurs différents aspects. On y distingue d'une part les différents temps de celle-ci : conception, usage et réception des discours injonctifs, et d'autre part, ces textes témoignent de la pluralité des domaines culturels soumis à ceux-ci : théâtre, office de tourisme, musée, groupe audiovisuel, bande dessinée, etc.

OBSERVER LES INJONCTIONS DANS LE DOMAINE PATRIMONIAL

Un premier axe met en avant les acteurs, les institutions et les dispositifs travaillés par les injonctions dans le secteur patrimonial. Plusieurs prismes de recherche sont sélectionnés par les auteur·trice·s pour questionner l'opérativité de l'injonction : approche historique des politiques culturelles numériques (Couillard), archéologie des stratégies communicationnelles des dispositifs numériques (Pianezza, Navarro, Renaud) et observation de la matérialité de ces injonctions au sein d'un espace institutionnel (de Bideran).

L'article de Noémie Couillard propose des jalons historiques à travers une chronologie commentée de l'équipement numérique des établissements patrimoniaux et questionne la façon dont les professionnel·le·s se sont approprié·e·s ces dispositifs à destination des publics. Elle observe l'engagement réflexif des différents acteurs du patrimoine face aux enjeux des politiques culturelles numériques et retrace les débats qui ont animé le domaine patrimonial des années 1970 à nos jours.

À travers l'analyse de discours d'un corpus de presse, Nolwenn Pianezza, Nicolas Navarro et Lise Renaud étudient les arguments visant à encourager le déploiement des dispositifs numériques dans le champ patrimonial. Dans un contexte marqué par des jeux d'échelles complexes sur le plan institutionnel, ils mettent au jour une variété de logiques injonctives, allant de l'incitation à l'obligation.

Ces logiques sont également interrogées par Jessica de Bideran *via* une focale centrée sur une institution culturelle. À partir du constat de la disparition des textes dans l'exposition, l'autrice propose une étude du parcours d'exposition de la Cité du Vin de Bordeaux et commente l'injonction à l'intuitivité à travers l'analyse d'un outil mobile à disposition du visiteur : le compagnon de voyage.

AJUSTEMENTS ET RÉCEPTIONS DES PROFESSIONNEL·LE·S FACE AUX INJONCTIONS

Un deuxième axe concerne les ajustements des professionnel·le·s des institutions culturelles aux logiques injonctives. Il s'agit d'aborder le positionnement et les discours des professionnel·le·s concernant les dispositifs et les offres culturelles, en particulier pour les publics de la télévision (Ferrandery, Louessard). Est également mis en lumière la circulation des injonctions entre les acteurs impliqués dans les différentes phases de création d'un dispositif : institutions culturelles et agences prestataires (Aquilina, Mahéo, Pasquer-Jeanne). L'identité plurielle de l'artiste, en tant que professionnel singulier du secteur culturel, est enfin étudiée (Errecart, Fache).

À partir d'une étude des discours des cadres de France Télévisions circulant depuis 2005 et d'entretiens, Marion Ferrandery et Bastien Louessard mettent en avant un rapprochement entre injonction à la jeunesse et injonction au numérique au sein du groupe public en montrant qu'elles répondent à des enjeux de modernité, de pérennité et d'économies.

À travers une approche interdisciplinaire à la croisée des sciences de l'information et de la communication et de l'histoire, Manuelle Aquilina, Claire Mahéo et Julie Pasquer-Jeanne interrogent la façon dont les injonctions à l'innovation et au numérique, adressées aux institutions culturelles notamment par des dynamiques de trivialité (Jeanneret, 2008), modèlent les dispositifs de médiation dits « innovants ». Ces interrogations se traduisent dans une attention particulière portée aux différentes phases et méthodes de conception sur support numérique.

Amaia Errecart et Philippe Fache, quant à eux, interrogent l'injonction à la formation, prescrite par la tutelle ministérielle, telle qu'elle est présente dans le dispositif de l'Académie de la Comédie-Française. Ce dispositif de formation intégrée, associant la pratique théâtrale et un volet de formations à vocation professionnalisante, invite à une réflexion autour des représentations liées aux nouvelles figures de l'artiste et aux mutations des identités professionnelles qui en découlent.

INJONCTIONS AU NUMÉRIQUE : OBJETS CULTURELS EN CIRCULATION SUR LES PLATEFORMES

Un troisième axe se rapporte à des objets en circulation sur les plateformes numériques (Bullich, Lafon, 2019), telles qu'elles sont investies par les acteurs culturels. Il s'agit d'observer la relation ambivalente qu'ils entretiennent avec le numérique. Comment répondent-ils à l'injonction dite « au numérique » et sous quelles formes ? Quels comportements sont alors imaginés pour les internautes ? D'une part, l'étude de la chaîne YouTube d'un musée illustre les tensions entre différentes missions institutionnelles (de Montgolfier), d'autre part, l'analyse d'une bande dessinée diffusée sur Instagram met en évidence le rôle prescripteur de la plateforme (Tréhondart).

Dans un contexte marqué par l'essor des plateformes d'hébergement de vidéos, Clémence de Montgolfier propose une analyse sémiologique de la chaîne YouTube du Centre Pompidou. Elle montre comment l'injonction à la communication de ce musée d'art contemporain, visant à promouvoir ses activités, est en tension avec des enjeux en termes de médiation culturelle.

Enfin, Nolwenn Tréhondart étudie les stratégies de co-encadrement de la participation par « l'architexte » (Jeanneret, Souchier, 2005) d'Instagram autour de la bande dessinée numérique *Été*. Cette analyse met en lumière un certain nombre de logiques qu'elle nomme « prescriptions sémiotiques », véhiculant des injonctions à propos de l'utilisateur et de ses pratiques avec l'objet culturel et la plateforme.

CONCLUSION

Ce cheminement en trois étapes constitue une lecture possible des contributions de ce Supplément à travers des approches théoriques variées, des terrains issus de différents secteurs culturels et médiatiques et une pluralité d'objets. Les auteur·trice·s ont particulièrement traité la question de l'injonction à travers l'étude de discours prégnants, de dispositifs (plateformes numériques, outil d'aide à la visite, etc.) et de stratégies de professionnel·le·s. Une réflexion sur la réception de ces injonctions par les publics est un axe désormais ouvert pour poursuivre notre parcours scientifique autour de cette notion.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Alexis, Lucie (2017), « Le « Makestorming » : culture du dire, culture du faire et promesse de créativité » (p. 117-123), *Actes du colloque international Questionner le tournant créatif : dispositifs, processus et représentations*, Université d'économie de Varna, Bulgarie, 7-9 juin, 2017, [en ligne], Consulté le 20 novembre 2019, https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/4094/files/2018/03/2017_ACTES-colloque-VARNA.pdf

Appiotti, Sébastien (2019), « Dans l'atelier des publics. Vers une double injonction à la créativité et à la participation dans les applications mobiles du Grand Palais », *Communication*, n° 36/1, [en ligne], Consulté le 18 novembre 2019, <http://journals.openedition.org/communication/10057>

Andonova, Yanita ; Kogan, Anne-France et Carsten, Wilhelm (dir.) (2014), « Injonction de créativité et création sous contrainte : parallèles entre secteur culturel et monde du travail à l'épreuve du numérique », *Actes du colloque du 82ème Congrès de l'ACFAS Université Concordia*, Montréal, Canada 12-16 mai 2014, [en ligne], Consulté le 13 octobre 2018, http://creanum2014.sciencesconf.org/conference/creanum2014/eda_fr.pdf

Andonova, Yanita ; Kogan, Anne-France (2015), « De l'injonction à la créativité à sa mise en œuvre : quel parallèle entre monde de l'art et monde productif ? », *Actes de colloque, Maison des Sciences de l'Homme (MSH Ange-Guépin)*, Nantes, 9-10 Avril, [en ligne], Consulté le 12 novembre 2018, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01413687/document>

Bouquillion, Philippe (2013), « Socio-économie des industries culturelles et pensée critique : le Web collaboratif au prisme des théories des industries culturelles », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, [en ligne], Consulté le 11 janvier 2018, <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2013/supplement-a/05-socio-economie-des-industries-culturelles-et-pensee-critique-le-web-collaboratif-au-prisme-des-theories-des-industries-culturelles>

Bullich, Vincent ; Lafon, Benoît (2019), « Dailymotion : le devenir média d'une plateforme. Analyse d'une trajectoire sémio-économique (2005-2018) », *tic& société*, vol. 13, n° 1-2, [en ligne], Consulté le 27 novembre 2019, <http://journals.openedition.org/ticet-societe/3540>

Davallon, Jean (1992), « Le musée est-il vraiment un média ? », *Publics & Musées*, n° 2, p. 99-123.

Davallon, Jean (2000), *L'exposition à l'œuvre : stratégies de communication et médiation symbolique*, Paris : L'Harmattan.

Jeanneret, Yves (2001), « Autre chose qu'un discours, davantage qu'un accompagnement, mieux qu'une résistance », *Terminal*, n° 85, p. 35-47.

Jeanneret, Yves (2008), *Penser la trivialité. Volume 1 : la vie triviale des êtres culturels*, Paris : Hermès-Lavoisier.

Jeanneret, Yves (2011), *Y-a-t-il vraiment des technologies de l'information ?* Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

Jeanneret, Yves ; Souchier, Emmanuël (2005), « L'énonciation éditoriale dans les écrits d'écran », *Communication & langages*, n°145, p. 3-15

Jeanneret, Yves ; Souchier, Emmanuël (2002), « La communication médiatisée est-elle un usage ? », *Communication & langages*, n° 132, p. 5-27.

Jutant, Camille (2011), *S'ajuster, interpréter et qualifier une pratique culturelle : approche communicationnelle de la visite muséale*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Centre Norbert Elias.

Labelle, Sarah (2007), *La ville inscrite dans « la société de l'information » : formes d'investissement d'un objet symbolique*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Paris IV Sorbonne, Celsa.

Le Marec, Joëlle (2007), *Publics et musées. La confiance éprouvée*, Paris : L'Harmattan.

Perec, Georges (1989), *L'infra-ordinaire*, Paris : Seuil.

Sandri, Éva (2016), *L'imaginaire des dispositifs numériques pour la médiation au musée d'ethnographie*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse – Université du Québec à Montréal, Centre Norbert Elias.

Souchier, Emmanuël (2012), « La mémoire de l'oubli : éloge de l'aliénation. Pour une poétique de « l'infra-ordinaire » », *Communication & langages*, n° 172, p. 3-19

Welger-Barboza, Corinne (2001), *Le Patrimoine à l'ère du document numérique. Du musée virtuel au musée médiathèque*, Paris : L'Harmattan.